

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL
DU 6 NOVEMBRE 2025

1. Informations

2. Mandataires du CPAS

- a) Prise d'acte de la démission de Monsieur Marc SOENENS en qualité de Conseiller de l'Action Sociale.
- b) Conseil de l'Action Sociale – élection de Monsieur Aldo LAHOUSSE, en qualité de Conseiller de l'Action Sociale, en remplacement de Monsieur Marc SOENENS.

Suite à la démission de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller de l'Action Sociale, le Groupe GO a présenté la candidature de Monsieur Aldo LAHOUSSE. Le Conseil Communal est invité à se prononcer sur cette candidature.

Le candidat sera invité à prêter le serment habituel entre les mains du Bourgmestre et du Directeur général. Il sera ensuite installé au Conseil de l'Action Sociale, lors de sa plus prochaine séance.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Gestion des déchets

- a) Coût-vérité réel 2024 : information ;

Le taux de couverture (coût vérité réel) des déchets pour 2024 est fixé à 90,01%.

- b) Coût-vérité – projet de budget 2026

- Recettes : 499.339,00 €
- Dépenses : 504.169,16 €

Coût-vérité budget 2026 : 99,04%

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Impositions communales

- a) Taxe sur l'enlèvement des immondices – exercice 2026

Il est proposé de voter les taux suivants :

- 94 € (NONANTE QUATRE EUROS) par an par ménage d'une personne ;
- 125 € (CENT VINGT CINQ EUROS) par an par ménage de deux personnes ;
- 157 € (CENT CINQUANTE SEPT EUROS) par an par ménage de trois personnes ;
- 175 € (CENT SEPTENTE CINQ EUROS) par an par ménage de quatre personnes ;
- 190 € (CENT NONANTE EUROS) par an par ménage de cinq personnes et plus.

Les exonérations et le nombre de sacs poubelles prépayés sont identiques à l'année précédente.

Sont exonérés :

- Les personnes qui sont domiciliées au 1er janvier de l'exercice d'imposition dans un des établissements mentionnés aux annexes 10, 121 et 122 du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé (un home, une résidence services pour personnes âgées,...)
- Les personnes qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition :
 - sont batelières et non domiciliées sur l'entité d'Antoing ;
 - ont une adresse de référence ;
 - ont une seconde résidence.

Dans ce cas, l'exonération porte uniquement sur la seconde résidence.

Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit :

- Ménage d'1 ou 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs ;
- Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs ;
- Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs ;

Il sera accordé 2 rouleaux de 20 sacs supplémentaires pour les ménages dont au moins un membre :

- souffre d'incontinence chronique ;
- a subi une stomie et reçoit des soins à domicile ;
- bénéficie d'une dialyse à domicile ou est alimenté par sonde ;
- souffre d'une maladie entraînant un volume de déchets important.

La demande doit être introduite auprès du service Population chaque année à l'aide du formulaire de demande ad hoc.

b) Redevance sur la délivrance de sacs poubelles – exercice 2026

Il est proposé de voter le même taux que l'année précédente à savoir :

- 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres
- 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Demande d'ajout de points supplémentaires par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

a) Réforme concernant la perception des amendes pour excès de vitesse par les communes

« Réforme concernant la perception des amendes pour excès de vitesse par les communes

Le gouvernement wallon a annoncé qu'à l'avenir les communes pourront percevoir les amendes liées aux excès de vitesse commis sur leur territoire (voiries communales)

Ces sommes devront être réinvesties dans des mesures en faveur de la sécurité routière.

De manière récurrente, des habitants nous font part de situations problématiques, voiries empruntées à vive allure, demandes de mesures en faveur de la réduction de la vitesse, réalisations d'aménagements afin d'accroître la sécurité routière etc.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la position du collège par rapport à cette annonce du G.W. ?
- Les zones problématiques ont-elles fait l'objet d'un recensement ?
- Des aménagements du type installation de radars ou radar tronçon sont-ils envisagés ?
- Si oui, à quels endroits ?
- Quel serait le budget à dégager ? ».

b) Situation rue Alevale

« Situation rue Alevale

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par des riverains de la rue Alevale situé au centre de la ville d'Antoing.

Ces derniers s'étonnent du charroi de plus en plus important de camions et engins agricoles qui empruntent cette voirie.

On peut d'ailleurs constater que la voirie commence à montrer à certains endroits des signes de faiblesse.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Est-il normal, acceptable que de tels engins empruntent cette voirie ?
- Ne serait-il pas opportun que nous prenions des mesures afin de préserver cette voirie qui présente un caractère particulier et un attrait touristique ?
- Quel est l'avis des services de police à ce propos ? ».

c) Achat de véhicules en faveur des services communaux

« Achat de véhicules en faveur des services communaux

Le conseil communal est amené régulièrement à adopter des marchés publics pour l'achat de véhicules à destination des services communaux que ce soit pour les services administratifs, la M.O.C ou des services para-communaux.

Il est demandé au collège :

- Que les véhicules livrés depuis le 01/01/2025 soit présentés et accessibles aux membres du conseil communal durant 30 minutes avant la séance du conseil de communal sur le site du centre administratif
- Il en sera de même à l'avenir pour chaque nouvelle acquisition dans le mois de la livraison du véhicule ».

d) Engagement du personnel communal

« Engagement du personnel communal

Le conseil communal a délégué la compétence de la gestion du personnel au collège communal. Le collège est notamment chargé des procédures d'engagement. Ce dernier est légalement tenu d'en informer le conseil communal.

Il est demandé au collège de répondre aux questions suivantes :

- Présenter l'état de la situation du personnel au 06/11/2025
- Quels sont les engagements réalisés au sein de la MOC et des services administratifs depuis le 01/01/2025 ?
- Un organigramme du personnel administratif, de la MOC et du personnel enseignant sera fournir avant la séance.

Le type de contrat sera précisé, le temps de travail (temps plein / temps partiel) ainsi que la durée du contrat ».

e) Situation de Your Nature

« Situation de Your Nature »

Vu l'annonce de ce 28 octobre de la faillite du complexe touristique « Your Nature »

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Combien d'emplois sont menacés ?
Combien de membres du personnel sont domiciliés sur le territoire communal ?
- Quelles seront les incidences pour l'administration communale ?
- A combien peut-on chiffrer la perte de recettes pour les finances communales ?
- Le collège compte-t-il prendre des mesures, être acteur dans ce dossier ?
- L'accès au complexe aquatique est-il garanti pour les enfants des écoles de l'entité d'Antoing ? Si oui, à quelles conditions ?
- Comment peut-on rassurer les investisseurs privés qui ont participé au financement du projet par le biais de l'achat de chalets ?
- Quel sera l'impact en cas d'absence de repreneur sur le MASTER PLAN du Grand Large ?
- Qu'est-il prévu dans le permis en cas de fin d'activité du site ? ».

6. Procès-verbal

Approbation des procès-verbaux des séances du 21 décembre 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Questions orales